

Financement

Formation professionnelle continue
Non conventionnée / sans dispositif

Organisme responsable et contact

CFA SPORT ANIMATION
NOUVELLE AQUITAINE
Morgan Janeczek
05.56.80.25.50
morgan.janeczek@cfasana.fr

Accès à la formation

Publics visés :

Demandeur d'emploi
Jeune de moins de 26 ans
Personne handicapée
Salarie(e)
Actif(ve) non salarié(e)

Sélection :

Dossier
Entretien
Épreuves écrites

Niveau d'entrée requis :

Sans niveau spécifique

Conditions d'accès :

Avoir 18 ans Justifier de 200h de pratique
d'animation ou du BAFA Avoir le Brevet de
secourisme valide Réussir les épreuves
d'admission

Prérequis pédagogiques :

Non renseigné

Contrat de professionnalisation possible ?

Non

Objectif de la formation

Il existe une spécialité « Animation Culturelle » du B.P.J.E.P.S. Elle atteste une qualification d'animateur culturel, c'est à dire un animateur dont l'intervention « s'inscrit dans une logique d'éducation populaire et qui a pour ambition de participer à un processus global d'évolution de la personne et de favoriser une logique de développement du lien social en facilitant l'accès à une culture partagée, notamment pour les publics qui en sont le plus éloignés de par leur milieu social, culturel ou géographique. Le référentiel professionnel du B.P.J.E.P.S. "Animation Culturelle" définit l'animateur comme un professionnel qui conçoit et conduit de manière autonome, des projets d'animation culturelle organisés autour de quatre groupes d'activités : - l'accompagnement culturel. - la mise en activité des groupes, le développement de l'expression et de la créativité. - la participation à la mise en œuvre de partenariats locaux dans le domaine de l'animation culturelle - le soutien aux projets et aux pratiques culturelles amateurs.

Contenu et modalités d'organisation

UC1 : Encadrer tout public dans tout lieu et toute structure : Communiquer dans les situations de la vie professionnelle ; Prendre en compte les caractéristiques des publics dans leurs environnements dans une démarche d'éducation à la citoyenneté ; Contribuer au fonctionnement d'une structure. UC2 : Mettre en œuvre un projet d'animation s'inscrivant dans le projet de la structure : Concevoir un projet d'animation ; Conduire un projet d'animation ; Evaluer un projet d'animation. UC3 : Conduire une action d'animation culturelle : Organiser, gérer et évaluer les activités ; Encadrer un groupe ou une équipe dans le cadre des activités culturelles ; Accueillir les publics. UC4 : Mobiliser les démarches d'éducation populaire pour mettre en œuvre des activités d'animation culturelle : Situer son activité d'animation dans un territoire ; Maîtriser les outils et techniques d'animation culturelle ; Conduire les activités d'animation.

Parcours de formation personnalisable ? Oui Type de parcours Individualisé

Validation(s) Visée(s)

BPJEPS spécialité animateur mention animation culturelle - Niveau 4 : Baccalauréat
(Niveau 4 européen)

Et après ?

Suite de parcours

DEJEPS

Calendrier des sessions

Numéro Carif	Dates de formation	Ville	Organisme de formation	Type d'entrée	CPF	Modalités
00498992	du 18/09/2024 au 29/01/2026	Bordeaux (33)	THEATRE EN MIETTES		Non éligible	